

## Compte rendu du Conseil municipal du 19 mars 2026

### *Présents :*

Mmes DIAS, CARON, GUENNETEAU, NIKIEL, CASTAN, ANDERSON, BAGLIN  
MM LEFEBVRE et MACHU, PINCHEDEZ, PAQUET, LEPAYSAN, BRENGUES  
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Mme LOPATA

M BARDIN

Conseillers municipaux formant l'opposition.

*Secrétaire de séance :* Y. MACHU, L. ANDERSON

Introduction de Madame DIAS :

Bonjour à toutes et à tous,

Je suis très heureuse de vous retrouver ce soir pour ce conseil municipal d'installation, moment important de la vie démocratique de notre commune.

Avant de débiter, je souhaite rappeler le fonctionnement de nos séances : elles sont publiques, ce qui garantit la transparence de nos travaux. Néanmoins, seuls les élus municipaux installés autour de la table sont autorisés à prendre la parole. Je remercie le public présent de bien vouloir respecter le bon déroulement de la séance dans le calme et l'écoute.

J'ouvre donc officiellement cette séance en tant que maire sortante, pour l'installation de la nouvelle équipe municipale, convoquée conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Madame DIAS cède la parole et la présidence au doyen d'âge pour la séance d'installation jusqu'à l'élection du nouveau maire, Jean Claude PINCHEDEZ.

### **I - INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL**

En préambule, Monsieur Pinchedez informe l'assemblée de la démission d'un conseiller municipal Monsieur Gilles DESMAREST, par lettre adressée en date du 18 mars 2026. Celui-ci est remplacé par le conseiller municipal suivant dans la liste convoquée le 19 mars 2026 : Monsieur Bardin.

Premier tour de scrutin

M. PINCHEDZ fait lecture : en application des articles L2122-4, et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

2 assesseurs sont choisis : Mme ANDSERON et M. BARDIN.

### **II - ELECTION DU MAIRE**

Madame DIAS est candidate. Après vote au scrutin secret, Mme DIAS est élue Maire par 13 voix POUR et 2 votes blancs. Mme DIAS remercie le conseil municipal pour sa confiance et ajoute quelques mots qui témoignent de son engagement :

**Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers habitants,**

Ce soir, en ouvrant ce conseil municipal d'installation, je ressens à la fois une grande fierté, une profonde gratitude et un sens aigu des responsabilités.

**Fierté**, parce que le résultat de cette élection traduit une confiance forte et claire des habitants de notre commune.

**Gratitude**, parce que rien de cela ne serait possible sans l'engagement collectif d'une équipe soudée, sincère et profondément attachée à notre village.

**Responsabilité**, enfin, parce que ce mandat nous oblige : il nous engage à être à la hauteur des attentes, des espoirs et parfois aussi des inquiétudes qui s'expriment.

Je mesure pleinement l'honneur qui m'est fait de vous servir en tant que Maire.

Depuis plusieurs années, j'ai fait le choix de m'engager avec conviction pour notre territoire : pour préserver son identité, protéger son environnement, accompagner ses habitants à chaque étape de leur vie, et préparer son avenir avec lucidité et ambition.

Ce nouveau mandat s'inscrit dans la continuité du travail engagé, mais aussi dans une volonté forte d'aller plus loin :

aller plus loin dans la qualité de vie,

aller plus loin dans la solidarité,

aller plus loin dans la transition écologique et la préservation de notre patrimoine naturel,

aller plus loin, surtout, dans l'écoute et la proximité avec chacun d'entre vous.

Avant de poursuivre, je souhaite avoir une pensée toute particulière pour deux élus qui ont marqué notre précédente équipe.

**Pascal Lebas**, tout d'abord, qui a honoré son mandat avec loyauté, courage et engagement. Il nous a quittés, mais son souvenir, ses valeurs et son exigence continueront de nous accompagner et de guider nos actions.

**Gérard Tonnellier**, également, qui restera à nos côtés. Sa fidélité, son expérience et son attachement à notre commune sont précieux, et nous savons pouvoir continuer à compter sur lui.

Notre force, je le crois profondément, réside dans notre capacité à travailler ensemble, dans le respect des sensibilités, avec exigence, mais aussi avec humanité.

À celles et ceux qui nous ont accordé leur confiance, je veux dire merci.

À celles et ceux qui ont fait un autre choix, je veux dire que nous serons les élus de tous, sans distinction.

Nous avons devant nous un mandat exigeant, mais profondément enthousiasmant.

Je suis convaincue que, collectivement, nous saurons être à la hauteur de ce que les habitants attendent de nous.

Avec humilité, détermination et fidélité à nos valeurs, je vous propose d'ouvrir ce nouveau chapitre au service de notre commune.

Je vous remercie.

Le nouveau maire étant élu, Madame Dias prend la présidence de la séance.

### **III - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

Dans le cadre de l'installation du nouveau conseil municipal, il appartient à celui-ci de fixer le nombre d'adjoints au maire, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

#### **Cadre réglementaire**

En application de l'article L.2122-2 du CGCT, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints au maire, dans la limite de 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Pour notre commune, le conseil municipal est composé de 15 membres, ce qui permet la création d'un maximum de 4 postes d'adjoints au maire.

#### **Rôle des adjoints au maire**

Les adjoints assistent le maire dans l'exercice de ses fonctions. À ce titre, ils peuvent :

- Recevoir des délégations de fonction et de signature dans des domaines spécifiques
- Participer à la préparation et au suivi des décisions municipales
- Représenter la commune lors d'événements ou de réunions institutionnelles
- Assurer la continuité de l'action municipale en cas d'empêchement du maire

Ils constituent un relais essentiel entre le maire, le conseil municipal et les habitants.

### **Proposition**

Afin de garantir une organisation efficace, un suivi rigoureux des politiques publiques locales et une répartition équilibrée des responsabilités, il est proposé au conseil municipal de fixer à 4 le nombre d'adjoints au maire pour la durée du mandat.

Ce choix permet :

- Une couverture adaptée des différents domaines d'intervention de la commune
- Une meilleure réactivité dans la gestion des dossiers
- Une implication renforcée des élus dans la conduite des projets municipaux

Vote : 13 pour et 2 abstentions

### **IV - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Désormais, pour toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Liste d'adjoints : M. LEFEBVRE – Mme GUENNETEAU – M. MACHU – Mme CASTAN.  
Pas d'autres liste proposée.

L'assemblée prend acte des candidatures et procède au vote :

Après dépouillement les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- A déduire bulletins blancs ou Nuls : 2
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 13

### **Proclamation des nouveaux Maires Adjoints.**

Mme DIAS rappelle que le vote des adjoints se fait en scrutin de liste, sans panachage.

Remerciement de Mme DIAS. Mme CASTAN et GUENNETEAU sont nouvellement élues à la fonction d'adjoint aux cotés de MM.LEFEBVRE et MACHU qui ont déjà assurés un mandat d'adjoint.

### **V - LECTURE DE LA CHARTE DU STATUT DE L'ELU LOCAL**

Mme ANDERSON distribue la charte de l'élú local. Mme DIAS fait lecture du document.  
(voir pièce jointe)

### **VI - DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Dans le cadre de l'installation de notre conseil municipal et afin d'assurer une gestion efficace, réactive et continue des affaires communales, il vous est proposé d'accorder au Maire un certain nombre de délégations de pouvoirs.

Ces délégations, prévues par le Code général des collectivités territoriales, permettent de faciliter le fonctionnement quotidien de la collectivité en évitant de solliciter systématiquement le Conseil municipal pour des décisions relevant de la gestion courante.

Il ne s'agit en aucun cas de dessaisir le Conseil de ses compétences, mais bien de lui permettre de se concentrer sur les orientations stratégiques et les projets structurants de la commune, tout en garantissant la transparence de l'action municipale, puisque le Maire rendra compte régulièrement des décisions prises dans ce cadre.

Cette organisation est classique et nécessaire au bon fonctionnement des collectivités, dans un esprit de confiance, d'efficacité et de responsabilité partagée.

Lecture des pouvoirs dévolus au Maire par Mme DIAS.

Vote : 13 pour et 2 abstentions

## VII - INDEMNITES DU MAIRE ET DES MAIRES ADJOINTS

Dans le cadre de l'installation du nouveau conseil municipal, il appartient à l'assemblée de fixer les indemnités de fonction du maire et des adjoints.

Ces indemnités, prévues par le Code général des collectivités territoriales, ont pour objet de reconnaître l'engagement, la responsabilité et la disponibilité nécessaires à l'exercice des fonctions exécutives locales. Elles sont encadrées par des barèmes définis en fonction de la strate démographique de la commune.

Il est donc proposé au conseil municipal de valider le montant des indemnités allouées au maire et aux adjoints, dans le respect des plafonds réglementaires, en cohérence avec les délégations confiées et l'organisation municipale mise en place pour le mandat.

Mme DIAS fait lecture de l'article. Indemnités fixées conformément à la strate du nombre d'habitant.

Indemnités du Maire et adjoints. Pas d'indemnités pour les conseillers.

Maire 44,30% de l'IB 1027, soit une indemnité brute de 1820,96 € et pour les adjoints 11,77% soit 483,81 € brut.

Vote : 13 pour et 2 abstentions

## VIII - QUESTIONS DIVERSES

M. BARDIN demande à prendre la parole, remercie le conseil pour son accueil et fait lecture d'un texte :

### DECLARATION DES ELUS D'OPPOSITION

#### CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Mesdames, Messieurs,

Les urnes ont parlé, et nous respectons pleinement le choix démocratique qui s'est exprimé. Néanmoins, les 30 % d'électeurs qui nous ont accordé leur confiance représentent aujourd'hui une sensibilité réelle au sein de notre commune. Cette voix mérite d'être entendue.

Nous serons donc une opposition, mais une opposition animée par un esprit constructif, avec pour seule priorité la préservation de notre village et du bien vivre ensemble qui nous est cher. Dans cet esprit, nous suivrons avec attention les projets qui seront menés ainsi que les engagements pris dans votre programme.

Nous croyons que la confrontation des points de vue et des idées, lorsqu'elle s'exerce dans le respect, constitue la base même du débat démocratique.

Enfin, nous tenons à rappeler que vous êtes désormais la maire de toutes et de tous, et que chaque habitant doit pouvoir se sentir représenté et écouté.

Les élus d'opposition

Christine Lopata et Christophe Bardin

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h40.

**Yves MACHU**

Secrétaire



**Teresa DIAS**

Maire



**Loicia ANDERSON**

Secrétaire

